

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

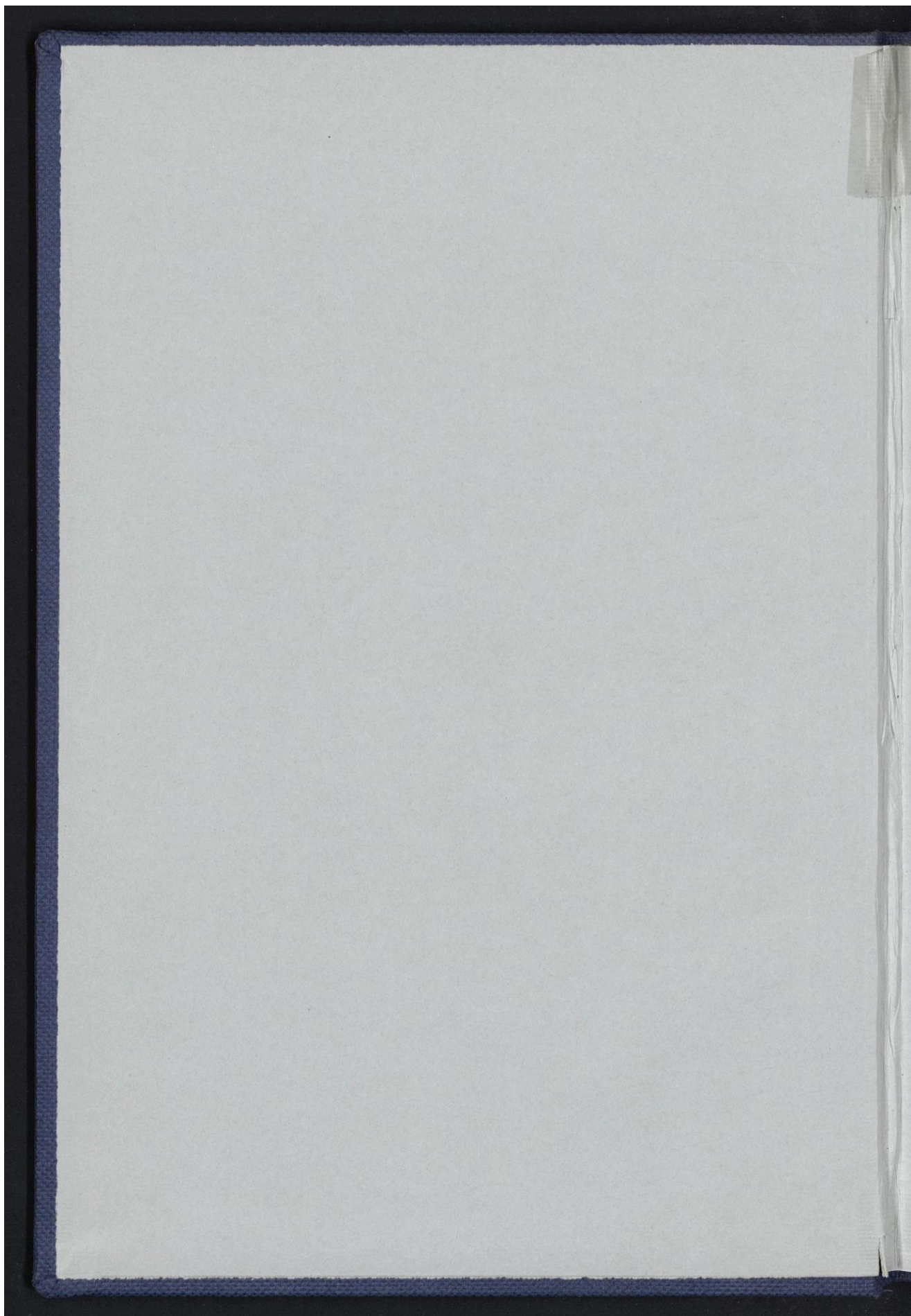
4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

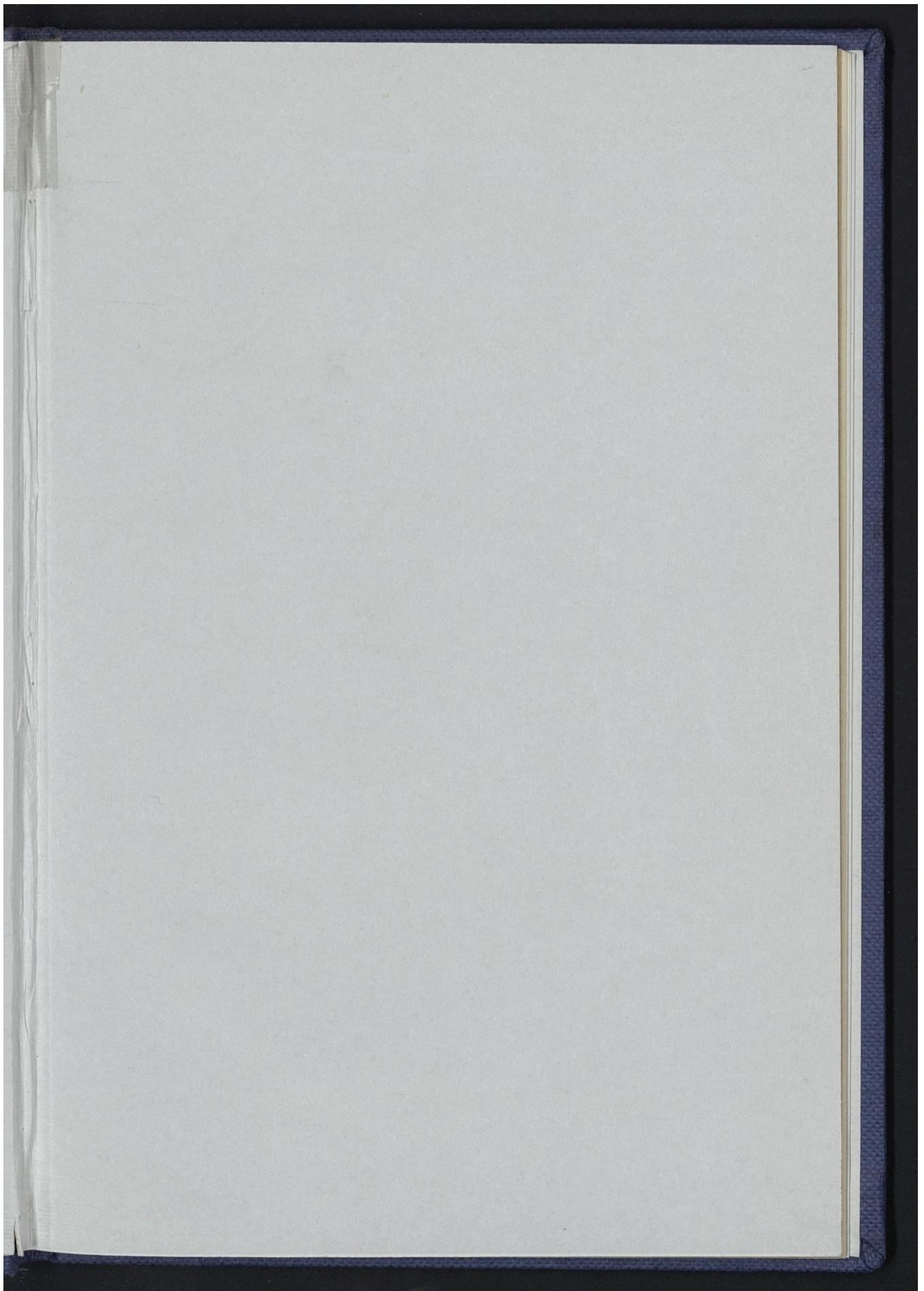
5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

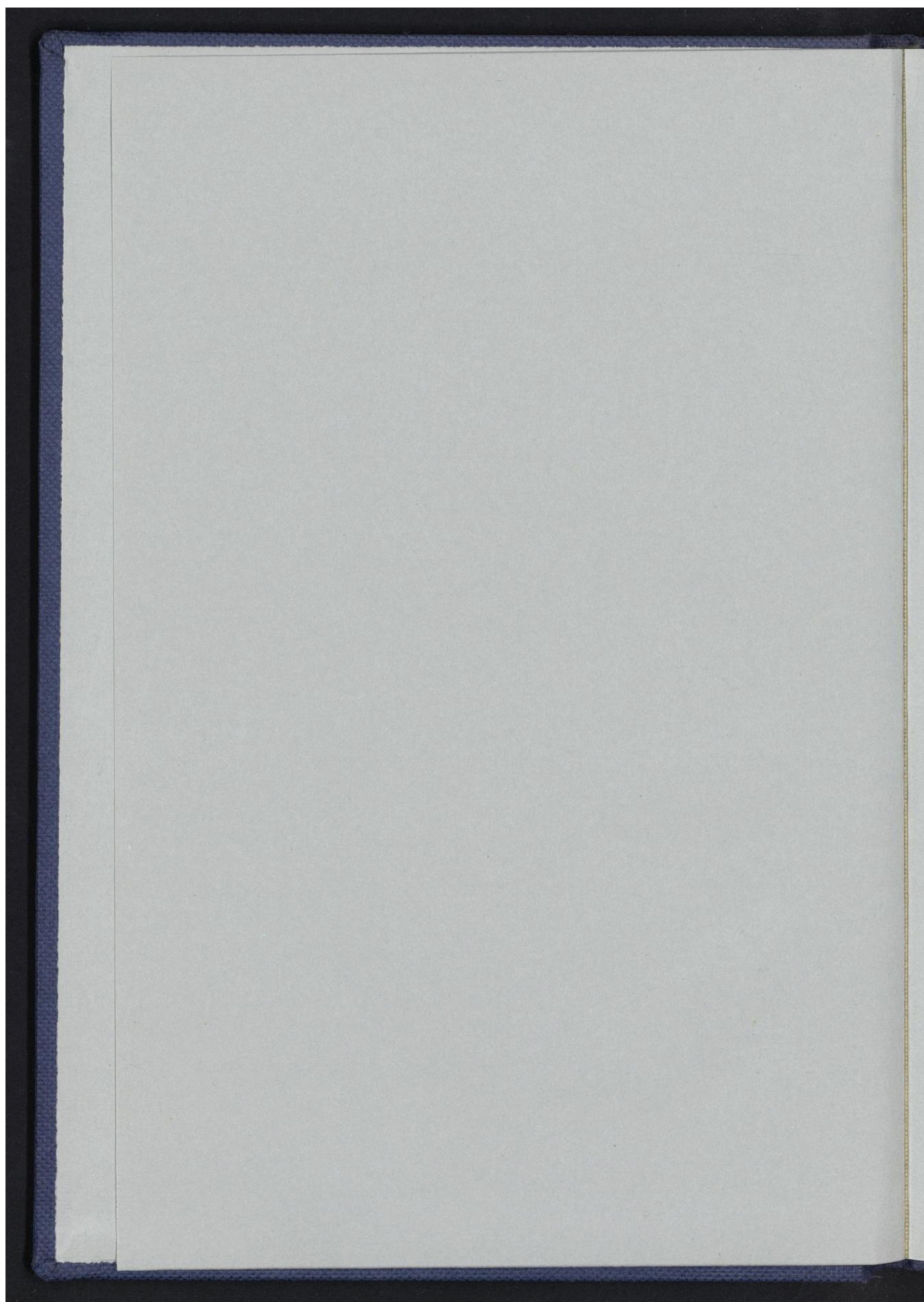
6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

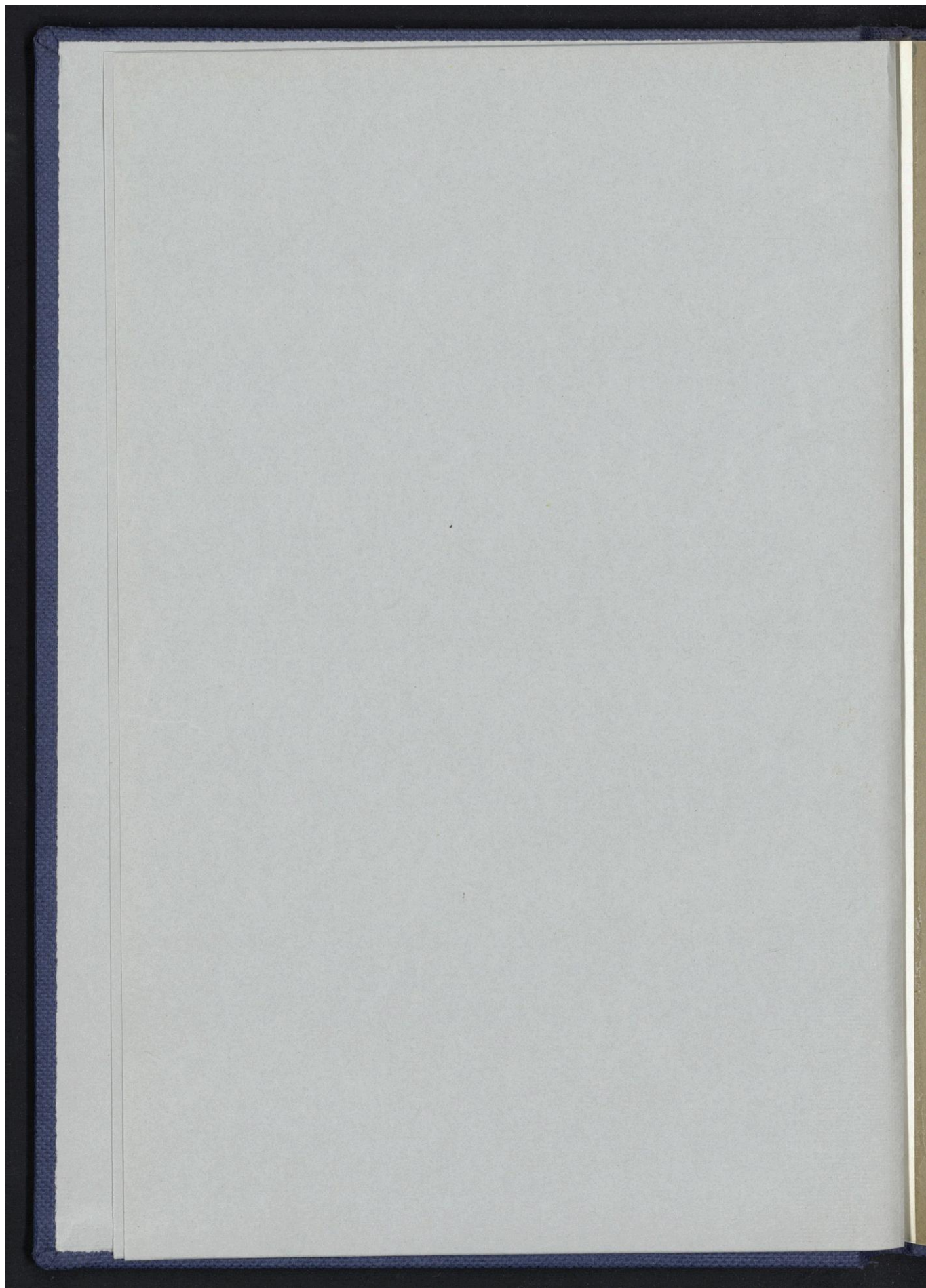
Auteur(s)	Exposition internationale. 1905. Liège. Section française
Auteur(s) secondaire(s)	Parison, Henri (1856-1931) ; France : Ministère du commerce et de l'industrie (1906-1913)
Titre	Classe 70. Rapport
Adresse	Paris : Comité français des Expositions à l'étranger : M. Vermot éditeur, 1908
Collation	1 vol. (30-[1] p.) ; 27 cm
Nombre de vues	44
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 630 (1)
Sujet(s)	Exposition internationale (Liège ; 1905) Tapis -- 1870-1914 Textiles et tissus -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles Matériaux
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	27/04/2023
Date de génération du PDF	19/06/2023
Permalien	https://cnum.cnam.fr/redir?8XAE630.1











8° Lac 630-(1)

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE & DU TRAVAIL

EXPOSITION
UNIVERSELLE & INTERNATIONALE
DE LIÈGE 1905

SECTION FRANÇAISE

CLASSE 70



RAPPORT
PAR M. H. PARISON

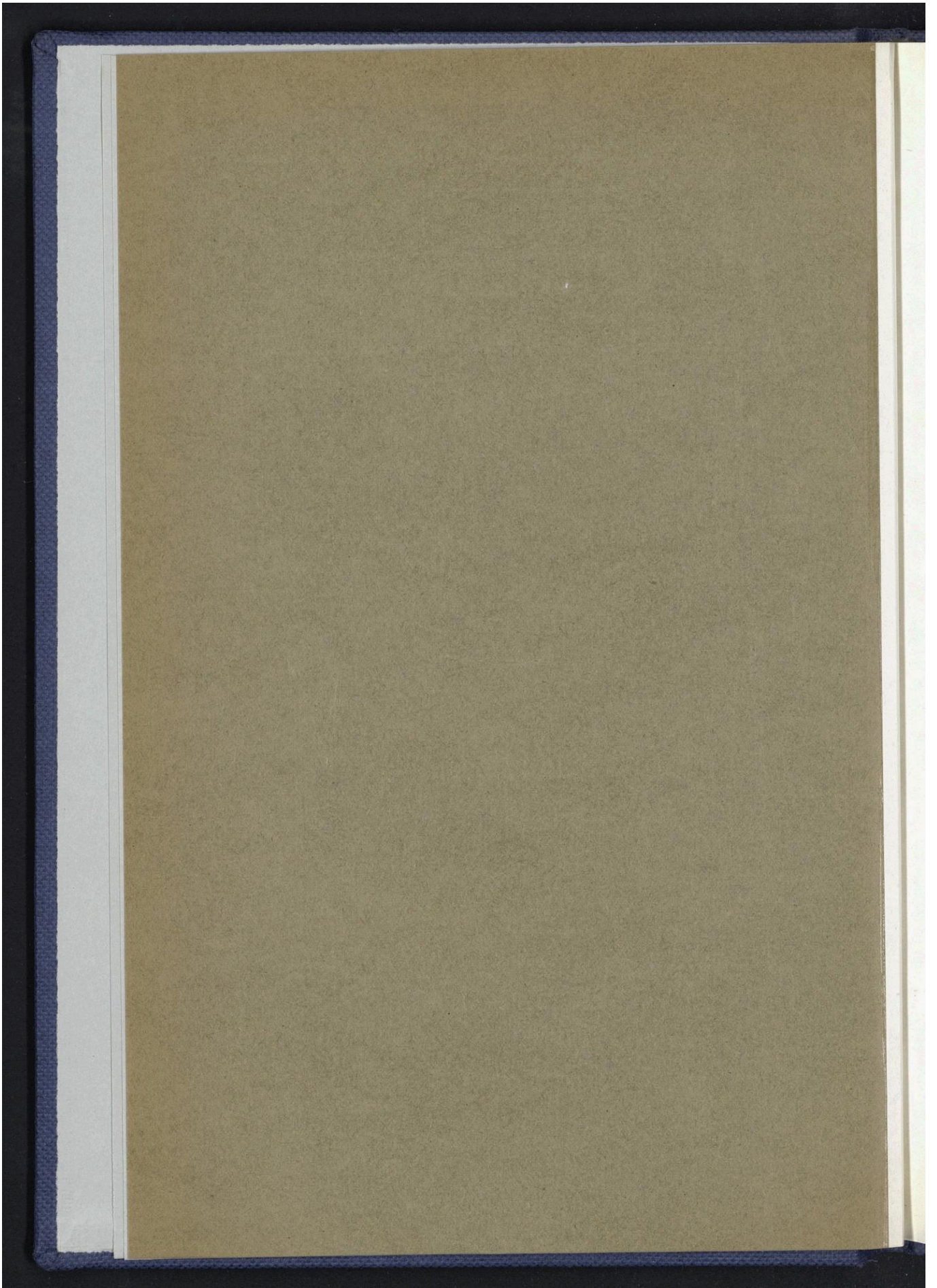
PARIS

COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER

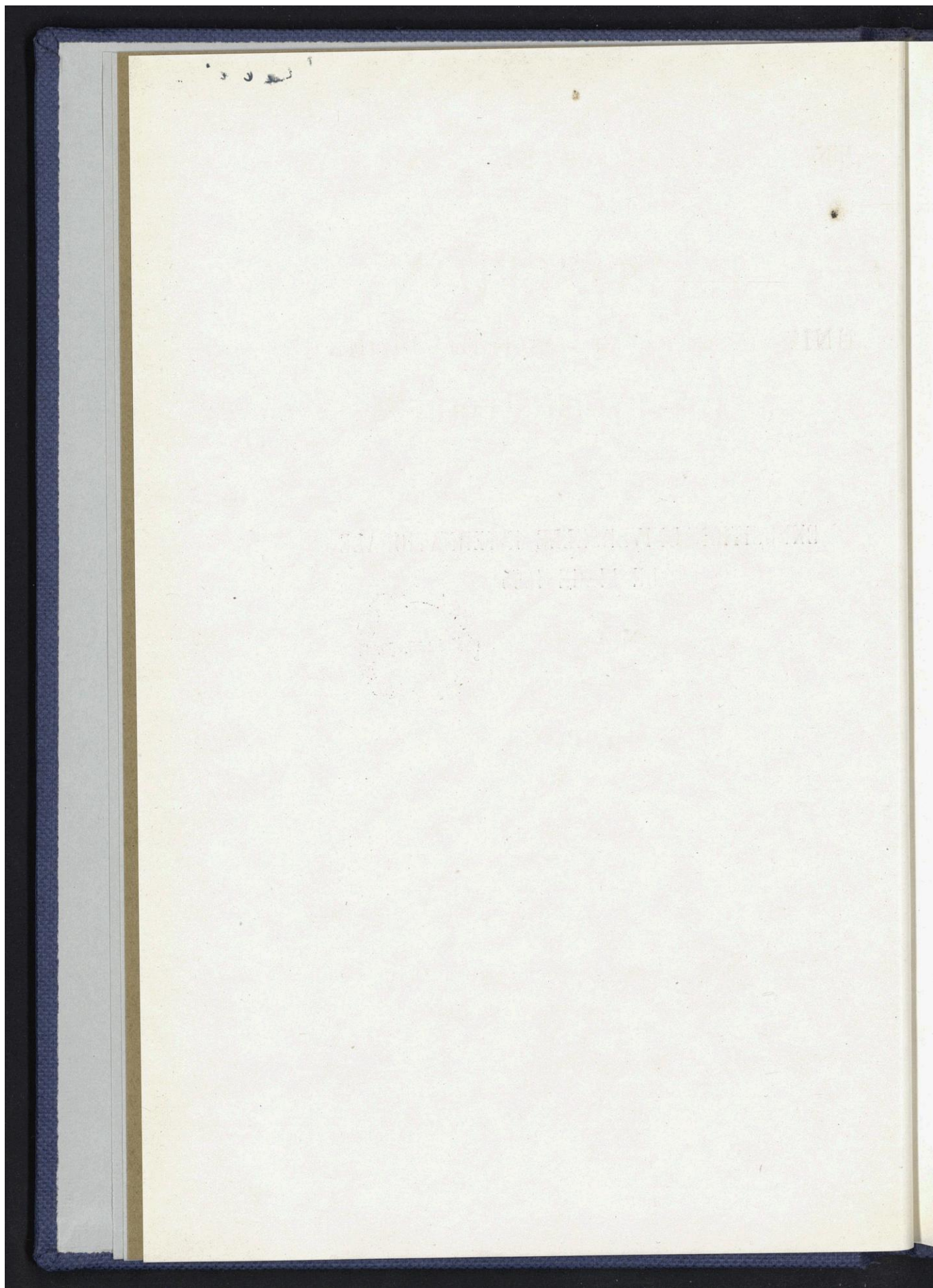
Bourse du Commerce, rue du Louvre

1908

M. VERMOT, ÉDITEUR



EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE
DE LIÈGE 1905



80 2ae 630-1

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE & DU TRAVAIL

EXPOSITION

UNIVERSELLE & INTERNATIONALE

DE LIÈGE 1905

SECTION FRANÇAISE

CLASSE 70



RAPPORT
PAR M. H. PARISON

PARIS
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
Bourse du Commerce, rue du Louvre
1908

M. VERMOT, ÉDITEUR

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

EX-100

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

EX-100

SECTION 101

OF RECORD

EX-100

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

EX-100

EX-100

EX-100



GROUPE XII

CLASSE 70

Tapis, Tapisseries, Étoffes d'ameublement, Linoléum, etc.

INTRODUCTION

La Classe 70, à l'Exposition de Liège, comprenait, comme à Paris en 1900, les tapis, tapisseries, étoffes d'ameublement, linoléums, nattes, etc.

Ces industries, au domaine illimité, qui forment souvent une des parties les plus intéressantes des Expositions, et dont on peut dire qu'avec celles du costume, elles expriment fidèlement la civilisation et le degré de culture artistique d'une nation, étaient représentées dans la plupart de leurs manifestations, mais en général de façon vraiment trop restreinte. La France avec ses étoffes d'ameublement, la Belgique avec quelques exposants de tapis, et l'Orient avec ses tapis étaient pour ainsi dire les seuls exposants.

L'Allemagne, dont les productions sont intéressantes à tant de titres, qui à Paris avait présenté un ensemble remarquable, encore que trop spécial pour notre goût, ne figurait que comme exposant de linoléum et avec une seule maison. Peut-être l'op-

position faite en Belgique même à l'Exposition de Liège dès ses débuts a-t-elle détourné l'Allemagne de prendre une part importante à cette Exposition; peut-être aussi ses fabricants considèrent-ils le marché belge qu'ils exploitent largement comme définitivement acquis; nous ne pouvons en tout cas que regretter de n'avoir pas eu l'occasion de nous rencontrer avec nos principaux rivaux dans ce tournoi pacifique.

Quant aux produits envoyés par les autres nations, nous les examinerons plus loin dans le chapitre relatif aux Expositions des nations autres que la France.



CHAPITRE PREMIER

COMITÉ D'ADMISSION. — ADMISSION DES EXPOSANTS

Le Comité d'admission de la Classe 70 était composé de :

MM. BADIN (J.).

MM. HAMOT (R.).

BRAQUENIÉ (L.).

LEGRAND (Ch.).

CHANÉE (L.).

PARISON (H.).

CORNILLE (P.).

PIQUÉE (L.).

Lors de la réunion tenue à la Bourse du Commerce sous la présidence de M. Pinard, président du Comité d'organisation, pour la constitution du bureau, quelques changements se produisirent dans la composition du Comité.

L'absence de crédits, sur le vote desquels on avait pourtant compté, empêcha la Manufacture nationale de Beauvais de prendre part à l'Exposition, et M. Badin, son éminent directeur, se conformant à nos statuts dut se retirer, privant ainsi notre Comité de son concours éclairé et de la haute autorité qui s'attache à son nom, et la Classe 70, ainsi que la participation française tout entière, de l'une des merveilles de notre industrie.

De même, M. R. Hamot ayant été amené à ne pas exposer, donna sa démission, aux vifs regrets de ses collègues qui ont depuis longtemps apprécié sa courtoisie et le charme de ses relations, à l'égale des splendides productions de sa maison, véritables œuvres d'art.

Mais par une bonne fortune qui nous réjouit tous, venait à nous la grande maison de dentelles du regretté maître Warée,

dont les traditions sont jalousement continuées par MM. Figuès, Guyonnet et C^{ie}, ses successeurs.

Le Comité procéda alors à la constitution de son Bureau qui fut composé comme suit :

<i>Président</i>	MM. PARISON (H.).
<i>Vice-présidents</i>	CHANÉE (L.).
	GUYONNET (M.).
<i>Secrétaire</i>	BRAQUENIÉ (L.).
<i>Trésorier</i>	CORNILLE (P.).

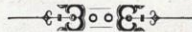
Le Comité s'occupa aussitôt d'établir une liste des industriels susceptibles d'exposer et de rédiger sous forme de circulaire un appel pressant, qui devait être confirmé par des démarches personnelles de chacun des membres du bureau.

Mais le résultat ne répondit pas aux espérances du Comité ; les adhésions vinrent en nombre infiniment restreint, et encore fallut-il en éliminer deux qui provenaient d'intermédiaires et non de producteurs.

La liste des exposants fut arrêtée aux neuf maisons qui suivent :

MM. BESSELIÈVRE et fils.	MM. LEGRAND frères.
BRAQUENIÉ et C ^{ie} .	LORTHIOIS-LEURENT et C ^{ie} .
CHANÉE Léon et C ^{ie} .	PARISON, H. et C ^{ie} .
CORNILLE frères.	PIQUÉE, Nicolas et ses fils.
FIGUÈS, GUYONNET et C ^{ie} .	

A quoi attribuer le peu d'empressement mis à répondre à notre appel alors que tout devait faire présager un succès ? Peut-être en faut-il chercher la raison dans la disproportion énorme entre les résultats et les satisfactions obtenues d'une part et de l'autre les frais considérables qu'entraîne toute Exposition pour nos maisons d'ameublement dont la production est en général si variée et si complexe.





CHAPITRE II

INSTALLATION DES EXPOSANTS

Selon l'usage, le Comité d'admission se transforma en Comité d'installation.

En raison du petit nombre des exposants dans les diverses Classes du Groupe XII, de l'avantage évident qui résulte, pour la présentation des produits, du groupement des diverses branches d'une même industrie, de l'économie en même temps que de la belle ordonnance dans la décoration que permet un tel ensemble; en raison enfin de l'attribution à notre Groupe du Salon d'honneur de la Section française, les Classes constituant le Groupe XII, Classes 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74 et 75 décidèrent de se réunir en un seul Comité d'installation comprenant autant de Sous-Comités que de Classes.

Sous la direction de l'éminent président du Groupe XII, M. Charles Legrand, la décoration générale, d'une sobriété de haut goût conçue par l'architecte du Groupe, M. de Montarnal, fut arrêtée et les emplacements répartis entre les diverses Classes, de manière à donner au Salon d'honneur un cadre aussi varié et coquet que possible en même temps que discret.

L'emplacement mis à la disposition de la Classe 70 avait une surface de 230 m² 50 dont 92 m² 75 occupés par les vitrines et les stands et 137 m² 75 par les chemins et accès.

MM. Cornille frères et MM. Figuès, Guyonnet et C^{ie} occupaient seuls des vitrines, face au Salon moderne; les autres Expositions

se trouvaient dans des stands, MM. Braquenié et C^{ie} avaient combiné leur Exposition avec celle de M. Linke.

L'entreprise de travaux spéciaux à la Classe fut confiée à M. Fournigault dont les industries de l'ameublement ont depuis longtemps apprécié la conscience et le dévouement à leurs intérêts.

Le prix des emplacements avait été fixé à 170 francs le mètre carré.





CHAPITRE III

BUGDET DE LA CLASSE

Les recettes de la Classe 70 se sont élevées à 15.767 fr. 50, provenant du prix des emplacements concédés aux exposants.

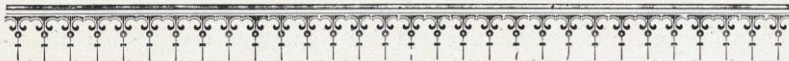
Les dépenses se sont réparties comme suit :

Redevance au Comité français des Ex-				
positions à l'étranger.	6.798	fr. 50		
Entre- { Mém ^{re} Fournigault 2.891	fr. 65			
preneurs { — Derudder. . 467	70	4.034	35	
{ — Bachelet . . 675	»			
Honoraires de l'architecte.	211	70		
Gardiennage	850	»		
Impression du rapport	300	»		
Frais divers	7	10	12.201	fr. 65
Il reste un reliquat disponible de				3.565 fr. 85

Une ristourne de 22 fr. 50 pour cent a été distribuée aux exposants, et le solde, soit 18 fr. 15, versés entre les mains du trésorier de la Caisse des retraites de l'Association générale du Commerce et de l'Industrie des tissus et matières textiles.

Nous nous faisons ici un devoir d'adresser des remerciements tout particuliers à notre éminent architecte, M. de Montarnal, qui a bien voulu faire abandon à la Caisse des retraites de l'Association des tissus du montant de ses honoraires, soit 211 fr. 70.





CHAPITRE IV

DESCRIPTION DES EXPOSITIONS

SECTION FRANÇAISE

Les exposants de la Classe 70 avaient adopté le stand particulier à l'exception de trois d'entre eux qui, mettant en pratique une des idées les plus fécondes en matière d'Expositions, présentaient leurs tissus en collectivité avec d'autres exposants de la Classe ou de certaines Classes du Groupe.

Ce que l'on doit viser, c'est offrir les produits au visiteur, acheteur possible, sous une forme pratique, saisissante, en même temps que gracieuse et attirante. La présentation sur chevalets ou en penderies rend peut-être plus facile à l'acheteur l'examen de l'étoffe; mais est-il bien nécessaire de toucher le tissu pour s'y intéresser? N'est-il pas plus probant de montrer l'article dans une utilisation rationnelle, en harmonie avec son style, son caractère, sa destination, en conformité même avec la pensée qui a présidé à sa création?

Les exemples que nous avons eus sous les yeux montrent que c'est là l'organisation de l'avenir et nous exprimons l'espoir qu'ils seront suivis.

MM. BESSELIÈVRE et fils. — *Grand prix*. — La grande maison d'impressions de Maromme a justifié une fois de plus à Liège sa réputation universelle. Un choix de dessins du plus pur style, des coloris harmonieusement groupés montraient le goût indis-

cutable de MM. Besselièvre; le fini des pièces exposées témoignait de la perfection de leur fabrication. Parmi les dessins exposés, nous avons remarqué tout spécialement une délicieuse japonaiserie en tons fondus dont le fini est tel qu'on la croirait faite au pinceau. Pour qui s'occupe d'impression ou connaît ce genre de travail, c'est là un véritable tour de force qui montre que nos Indienneurs de Rouen n'ont rien perdu de cette habileté qui a fait leur réputation mondiale.

MM. Besselièvre et fils sont depuis longtemps et restent à la tête de cette belle industrie. Le Grand prix s'imposait de lui-même, s'ajoutant aux nombreux Grands prix obtenus par cette vieille maison presque centenaire; le Jury n'a pas hésité et l'a accordé à l'unanimité.

MM. BRAQUENIÉ et C^{ie}. — *Grand prix*. — Ainsi que nous l'avons dit, MM. Braquenié et C^{ie} avaient combiné leur Exposition avec celle de l'un de nos collègues de la Classe 69, couvrant de leurs merveilles artistiques les panneaux du stand et ces autres chefs-d'œuvre que sont les meubles du Maître Linke.

La réputation de MM. Braquenié et C^{ie} n'est plus à établir ni à défendre. A l'encontre de nombre de vétérans des Expositions, les chefs de cette vieille maison estiment que noblesse oblige et, quelle que soit la manifestation à laquelle ils prennent part, leur participation est toujours complète et grandiose, composée des meilleures parmi les œuvres d'art qu'ils produisent sans cesse.

C'est ainsi que dans le stand qu'ils partageaient avec M. Linke, les murs étaient tendus de *quatre panneaux* en tapisserie, avec colonnes enguirlandées de fleurs, paysages, animaux et trophées d'après des tapisseries de l'époque Louis XVI. Au centre, un panneau tapisserie, portrait de « la Pompadour » d'après le pastel de La Tour, du Musée du Louvre.

Un meuble entier, composé de un canapé et quatre fauteuils était recouvert de tapisserie Régence à fleurs fond damassé rouge, d'après un meuble ancien de Beauvais.

Un écran même tapisserie Régence fond damassé rouge monté sur bois doré complétait cet ensemble.

Toujours prêts à contribuer à donner à notre pays une représentation digne de lui, MM. Braquenié avaient placé dans le salon d'honneur un canapé et six fauteuils anciens à sujets mythologiques, en bois doré, se détachant sur un merveilleux tapis de

la savonnerie d'après un tapis ancien de l'époque de la Régence.

Enfin dans le Pavillon de M. Chapsal se trouvaient deux rideaux tapisserie verdure paysage avec bordures.

Afin de donner une idée complète de la puissance de cette maison et de l'effort remarquable qu'elle a accompli à Liège, nous joindrons ici l'énumération des objets exposés dans la Section Belge, ce sont : un panneau de tapisserie, Hallali de sanglier, d'après Gélibert ; — un meuble composé de un canapé et six fauteuils tapisserie d'après Bérain ; — un panneau tapisserie « Charles 1^{er} », d'après le tableau de Van Dyck du Musée du Louvre ; — un panneau « Marguerite d'Autriche et Charles-Quint » ; — un panneau « le Baptême » — un panneau « le Mariage », d'après le peintre flamand Geets ; — un panneau tapisserie « la Musique », d'après J. Wagrez ; — un panneau de tapisserie « Chevaux à l'abreuvoir », d'après Casanova ; — un panneau « Chasse à courre », d'après Guesnet ; — un panneau « Chiens », d'après de Penne ; et enfin différents fauteuils Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Régence.

Devant toutes ces merveilles, le Jury ne pouvait hésiter, et c'est par acclamations qu'un Grand prix a été décerné à MM. Braque-nié.

MM. CORNILLE frères. — *Grand prix*. — Fondée en 1875, reprise par MM. Cornille frères en 1890, cette importante maison a acquis, sous la direction de ses chefs actuels, une réputation méritée. Leurs efforts se portent sur les genres les plus variés, depuis les tissus les plus simples jusqu'aux étoffes les plus riches.

Dans chacune de leurs productions, une note toute particulière et très personnelle témoigne de leur science du style et de leur parfaite connaissance de la belle décoration.

Dans une suite de six décors largement disposés et bien détachés, MM. Cornille frères nous montrèrent des spécimens des styles les plus réputés, s'attachant à les présenter dans l'ordre chronologique, en choisissant pour chacun d'eux l'étoffe qui caractérisait le mieux l'époque qu'elle représentait.

C'était d'abord un bandeau et deux pentes de velours de Gènes Renaissance, formé de rinceaux et d'animaux, vert sur fond satin crème doré, une brocatelle Louis XIV, grand dessin feuillage or sur fond blanc ; un lampas Louis XV, Chinois à personnages, crème sur fond satin cramoisi ; deux rideaux avec encadrements

Louis XVI, reliés par une draperie à motifs de paniers fleuris, le tout en satin glacé cerise et rose thé; un lampas fin Louis XVI, amours et colombes dans des médaillons reliés par des guirlandes de perles, jaune d'or et blanc, toutes ces étoffes étant des copies textuelles des plus beaux documents des collections de nos châteaux et musées.

Le style moderne était représenté par un lampas colorié « les Lilas », composition de M^{lle} Rault: les gerbes de lilas blanc rosé aux branchages vert tendre se détachant en tons nacrés sur un fond de satin gris bleu très doux. Cette jolie pièce montrait quel charme peut offrir une œuvre moderne bien conçue et scrupuleusement exécutée, grâce à la collaboration sincère de l'artiste et de l'industriel.

Pour servir en quelque sorte de bas à ces pièces importantes, MM. Cornille frères avaient jeté sur le devant de la vitrine un superbe tapis de soie tissé, exécuté d'après le dessin de M. L. Magne, sous la direction même du créateur. Cette œuvre remarquable a d'ailleurs trouvé déjà sa place dans plusieurs de nos musées d'art appliqué.

En dehors de ces pièces principales, une série de lampas brochés du plus haut intérêt par la finesse du travail et la richesse des coloris; des velours de Gênes restitution frappante des types anciens dont ils sont la copie; des damas de tous styles et particulièrement des lampas Empire, reproductions fidèles de documents inédits complétaient cet ensemble remarquable.

Nous nous faisons un devoir de signaler l'effort constant et inlassable de MM. Cornille frères dans cette voie si séduisante mais si aride de la création. Depuis la manifestation de 1900 où leur Exposition a frappé les spécialistes par sa nouveauté et sa hardiesse, ils n'ont laissé échapper aucune occasion, particulièrement aux Expositions de Glasgow, de Lille et de Saint-Louis, de nous montrer la diversité et la richesse de leur production, et de fournir à nos artistes le moyen de révéler leur talent. Mais la tâche est ingrate et si la reproduction des vieux documents est relativement facile, il n'en est pas de même des tentatives de style moderne qui, pour de trop rares satisfactions, ne causent guère que déboires et déceptions.

Le Jury appréciant tous ces efforts et la valeur de cette Exposition lui a décerné à l'unanimité le Grand prix.

MM. FIGUÈS et GUYONNET, — *Grand prix*. — Nous avons eu, disions-nous en commençant la bonne fortune de voir venir à nous cette importante maison et ses splendides produits. Loin de se cantonner dans la Classe propre à leur industrie, la dentelle, MM. Figuès et Guyonnet, suivant en cela les traditions de leur éminent prédécesseur, le regretté M. A. Warée, ont tenu à honneur de présenter dans la Classe 70 leurs superbes dentelles d'ameublement, apportant ainsi à notre Classe une note d'élégance et de goût bien français.

Successeur de son père, L. J. Warée qui fonda la maison en 1857 et importa en France vers 1862 la dentelle d'Irlande dont la vogue en ces dernières années fut si grande, A. Warée innova le rideau en vraie dentelle, vulgarisa en quelque sorte l'emploi de la dentelle dans la décoration intérieure et porta à un haut degré la prospérité de la maison.

A sa mort, en 1899, MM. Figuès et Guyonnet, ses anciens employés, lui succédèrent avec l'appui de ses héritiers, et gardèrent scrupuleusement les traditions de goût, d'art et de loyauté qui avaient fait la fortune de la maison. Les objets exposés à Liège le démontraient surabondamment.

Nous avons remarqué parmi ces pièces, toutes de premier ordre, des rideaux dentelle point de France à l'aiguille, dessin Renaissance à caissons motivant une décoration hardie de chardons, fabrication de la Franche-Comté; un décor de fenêtre Louis XVI, dentelle plate des Vosges exécutée aux fuseaux avec médaillons de dentelle lacis; des rideaux Pompadour en dentelle Chantilly mélangée de broderie d'un effet flou et élégant; des rideaux en dentelle de Bruges, fabrication des Vosges, mélangés de motifs filet; un décor de fenêtre Louis XVI, aux fuseaux, dessin d'un seul jet, pièce merveilleuse, d'une grande difficulté de fabrication; des rideaux en dentelle polychrome, aux fuseaux, style moderne, interprétation de capucines. En outre, nous avons admiré un couvre-lit style Louis XV, dentelle aux fuseaux avec incrustations de filet extra-fin, et enfin des vitrages dentelle filet extra-fine, encadrée de point de Venise, dessin d'après Normand.

Le Jury, bien que composé presque uniquement de personnalités peu aptes à apprécier toutes ces merveilles de finesse ne put pas ne pas ratifier le Grand prix que les rares membres compétents qui le composaient avaient demandé d'acclamation.

Nous avons fait observer que MM. Cornille frères et MM. Figuès et Guyonnet au lieu d'exposer chacun dans une vitrine séparée, avaient combiné leurs deux Expositions et marié de la façon heureuse dans un ensemble séduisant et harmonieux les riches et chatoyantes soieries à l'élégante et fine dentelle. Il en résultait un double enseignement, et pour les exposants qui ont pu voir combien cette collaboration faisait valoir chacun des deux genres, et pour le public qui a pu prendre là une leçon de haut goût. Si de pareils ensembles étaient mis plus souvent sous les yeux de nos belles compatriotes, il n'est pas douteux que leur goût inné pour tout ce qui est élégant et beau se réveillerait pour le plus grand bien de nos industries de l'ameublement.

MM. LORTHIOIS-LEURENT et fils. — *Grand prix*. — Plus sobre dans ses effets et plus classique, comme celles qui nous restent à examiner, l'Exposition de MM. Lorthiois-Leurent et fils était non moins remarquable que les précédentes.

Cette importante manufacture, l'une des plus anciennes de la région du Nord, car elle date de 1780, n'a pu, en raison du peu d'espace dont elle disposait, présenter qu'un aperçu de sa fabrication si étendue.

Tapis moquette Jacquard, 3, 4 et 5 grils, moquettes unies, carpettes point noué, point de Smyrne ou point des Flandres, soieries mélangées pour tentures, sièges ou rideaux, velours et peluches de lin, se sont imposés au Jury par l'harmonie des nuances, le goût qui a présidé à la composition des dessins et au coloris, ainsi que par le fini de la fabrication.

Il faut remarquer d'autre part que toutes les opérations préliminaires au tissage ainsi que celles du finissage sont exécutées à l'usine de Tourcoing.

Un Grand prix a récompensé les efforts constants de MM. Lorthiois-Leurent et fils pour perfectionner leur fabrication et étendre leurs débouchés déjà considérables.

MM. LÉON CHANÉE et C^{ie}. — *Diplôme d'honneur*. — MM. L. Chanée et C^{ie} ont accompli ce tour de force de rajeunir l'antique velours d'Utrecht. Par un ensemble parfait de nuances délicates et vives qui s'harmonisaient de la façon la plus heureuse, par une série de dessins de gaufrage du style le plus pur, la fabrica-

tion si belle et si soignée de cette puissante maison s'est affirmée à nouveau.

Des panneaux tapisserie au métier mécanique tissés avec coton grand teint et d'un bas prix extraordinaire formaient aux velours un fond harmonieux et donnaient à cette Exposition une valeur pratique tout à fait spéciale.

Il n'a pas dépendu de nous que le Jury donnât à cette ancienne et importante maison la haute récompense qu'elle ambitionnait à juste titre ; un Diplôme d'honneur lui a été décerné.

MM. Nicolas PIQUÉE et ses fils. — *Médaille d'or.* — Le stand de MM. Nicolas Piquée et ses fils était consacré uniquement aux velours d'Utrecht et à toutes ses transformations qui constituent leur fabrication. Aux velours d'Utrecht unis et gaufrés, cette maison avait joint des velours catés, velours striés et ombrés du plus heureux effet.

Elle présentait en outre des impressions unies ou en relief sur velours, fort intéressantes par le choix du dessin, et une série très remarquable de reconstitutions de vieux velours par le tissage et par l'impression.

Cet ensemble, aussi original qu'intéressant et harmonieux a frappé le Jury qui a confirmé à MM. Nicolas Piquée et ses fils la médaille d'or en leur attribuant le maximum de points.

MM. LEGRAND frères. — *Hors concours.* — MM. Legrand frères exposaient les impressions en relief sur velours et sur drap dont ils ont fait leur spécialité.

La variété des dessins, le choix des nuances, ont affirmé une fois de plus le goût et l'habileté industrielle des chefs de cette vieille maison connue de tous les acheteurs du meuble.

Les nombreuses récompenses obtenues par MM. Legrand frères dans toutes les grandes Expositions, les fonctions élevées et si diverses qu'ils ont remplies avec tant de succès à la présidence du Tribunal de Commerce de la Seine, à la Chambre de Commerce de Paris, dans les Comités et les Jurys de Classes qu'ils présidèrent si souvent, notamment en 1900 à Paris, la haute compétence et le dévouement inlassable de M. Charles Legrand aux intérêts de ses commettants désignaient tout particulièrement ce dernier pour la présidence du Groupe XII et du Jury de ce Groupe.

Ces hautes fonctions, dévolues à M. Charles Legrand par

l'unanimité des suffrages de ses pairs plaçaient la maison de MM. Legrand frères hors concours.

MM. H. PARISON et C^{ie}. — *Hors concours*. — M. H. Parison, président de l'Association générale du Commerce et de l'Industrie des Tissus et Matières textiles étant membre du Jury de la Classe 70 et le seul membre français de ce Jury, cette maison se trouvait aussi hors concours.

Au velours d'Utrecht dont elle fabrique depuis longtemps toutes les variétés, cette Maison, la plus ancienne des fabriques de tissus d'ameublement puisque sa fondation remonte à l'an 1758, avait joint des spécimens de sa nouvelle fabrication mécanique, velours et peluches lin, velours lin et coton à la Jacquard, velours de Gênes, soieries mélangées unies et damassées qui lui a valu le Grand prix à l'Exposition de Saint-Louis.

Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que tous ces genres sont tissés sur métiers mécaniques brevetés construits par MM. H. Parison et C^{ie} dans leur usine de Montières-les-Amiens.

SECTIONS ÉTRANGÈRES

Nous espérons trouver à Liège l'occasion de comparer les progrès faits en France à ceux réalisés par nos rivaux sur le marché mondial. Malheureusement, à part quelques tapis de Belgique et les tapisseries fabriquées dans ce pays, à Malines, par MM. Braquenié, que nous revendiquons comme une maison française, à l'exception également des tapis d'Orient, l'ameublement n'était pour ainsi dire pas représenté à l'étranger. Notre étude sera donc forcément très écourtée.

BELGIQUE

Huit exposants seulement, dont quelques-uns répartis dans une collectivité où les industries d'art décoratif montraient leurs produits dans un salon occupant la Galerie Centrale du Palais des Manufactures.

MM. BRAQUENIÉ et C^{ie}, à Malines. — La fabrication de cette maison beaucoup plus française que belge est trop connue pour que nous nous y arrêtions à nouveau; bornons-nous à constater que la fabrication de Malines, qui continue la tradition des belles tapisseries des Flandres, n'a rien à envier à celle d'Aubusson; on trouvera d'ailleurs dans les quelques lignes que nous consacrons à l'Exposition française de MM. Braquenié la liste des objets exposés dans la Section belge.

Comme dans la Section française, le Jury a attribué d'acclamation à MM. Braquenié et C^{ie} le *Grand prix*.

M^{me} veuve SILAS-GUILLON et C^{ie}, à Bruxelles. — Cette maison si réputée présentait dans un choix heureux quoique restreint ses tapis des Flandres, tapis point noué à la main, à dessins orientaux et de styles anciens et modernes.

Les cinq tapis haute laine exposés prouvent que les efforts incessants accomplis par M^{me} veuve Silas-Guillon et C^{ie} sont couronnés de succès et maintiennent toujours sa maison à la tête de son industrie en Belgique. Le Jury lui a décerné un *Grand prix*.

M. R. ORBAN, à Liège. — Les cuirs artistiques de cette firme sont finement exécutés, ils reproduisent de façon satisfaisante les cuirs de Cordoue et de Venise. Nous sommes loin encore, avec cette Exposition, du travail merveilleux de ciselure de nos maîtres français, mais en raison du fini des pièces présentées, le Jury a décerné à M. R. Orban une *medaille d'or*.

M. Alfred DEMOLDER, à Bruxelles. — M. Alfred Demolder exposait le tapis de la Collectivité des Arts décoratifs. Le Jury lui a attribué une *medaille d'argent*.

MM. SERRURIER et C^{ie}, à Liège. — Cette maison s'est fait depuis quelque temps une spécialité d'art moderne; elle nous montrait des tapis, rideaux, portières et tentures, modèles créés par elle.

En considération de l'importance de cette firme, peut-être aussi des dépenses faites par elle pour ses neuf installations dans neuf Classes différentes, enfin en compensation des déboires que cause à ses adeptes cet art ingrat qu'est l'art moderne, l'in-

dulgence du Jury a accordé à MM. Serrurier et C^{ie} une *médaille d'argent*.

ALLEMAGNE

Ce grand pays n'était représenté pour tout ce qui concerne l'ameublement que par un seul exposant.

La GERMANIA LINOLEUM C^{ie} qui présentait des linoleums et tapis inscrustés imitant le bois et le marbre, avec dessins et coloris assez heureusement choisis pour lesquels le Jury a décerné une *médaille d'or*.

BULGARIE

L'Exposition bulgare était installée dans un Pavillon spécial où étaient réunis tous les produits de ce pays. La Classe 70 y comptait 17 exposants dont beaucoup en collectivité, n'offrant aux visiteurs que des tapis et étoffes nattées pour tentures à rayures ou dessins géométriques, en général de nuances vives rouge et blanc, mais de consommation purement locale.

Le GOUVERNEMENT DE BULGARIE, pour un ensemble décoratif du meilleur effet a obtenu un *Grand prix*.

M. KOUSSEF, à Sofia, présentait une collection très complète de tapis veloutés et tapis ras aux dessins originaux, aux colorations riches, chaudes et surtout inaltérables, la teinture en étant faite au moyen de produits végétaux. Les uns et les autres peuvent être tissés dans des dimensions quelconques et même couvrir, nous a-t-il assuré, une surface de cent mètres carrés. L'importance de sa fabrication et ses remarquables qualités de fini ont valu à M. Kousseff un *Grand prix*.

MM. KABASCHIEFF,
PERNISCHIEFF,
BALOBANOFF,
KOLEVO,

M. TOPANOF,
et L'ÉCOLE DE TISSAGE de
Choumen,

ont obtenu chacun une *médaille d'or* pour leurs tapis intéressants par le dessin, le coloris et la fabrication.

La *médaille d'argent* a été décernée à MM. CHETARSKY, GUENOVA, MARCOFF, TANINS, ZVEVA, KLISOUROFF, KOUZMANOFF, DIMÉTRI, DRANISCHA, POPOFF et Nicolas ZOZANOFF.

Enfin une collectivité de petits producteurs de Tzaribrod s'est vu accorder une *médaille de bronze* .

CHINE

Parmi les porcelaines et les bibelots, des nattes et quelques essais de carpettes en laine ou en fibres végétales, essais informes encore mais qui ne laissent pas que de montrer une certaine aptitude, et constituent un début intéressant.

M. KIAYUN, à Shang-Haï et à Paris s'est vu décerner un *Diplôme d'honneur* .

MM. WHING-FORT et C^o, à Shang-Haï et Tien-Tsin. — *Médaille d'argent* .

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE HOU-NAN. — *Médaille de bronze* .

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE HOU-PEH. — *Médaille de bronze* .

JAPON

Ici également des essais de carpettes ont attiré notre attention; la vitalité de cette nation entreprenante s'affirmait par une profusion de peintures à l'encre de Chine sur épingliures veloutées, merveilles de patience et de fini, mais d'utilisation limitée pour feuilles de paravents, panneaux détachés ou coussins, et aussi par la qualité de ses tapis, bien supérieure à celle de ses voi-

sins de Chine, quoique encore très loin de la production du reste de l'Orient ou de l'Europe.

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS DE NATTES, de Okayama, *médaille d'or*.

ISHIKAWA KEN EXPORT MATTING TRADERS ASSOCIATION, *médaille d'or*.

KAWASHIMA JIMBEI, à Kyoto, *médaille d'or*.

YAMANAKA et C^{te}, à Osaka, *médaille d'argent*.

Malgré la perfection de la fabrication des nattes japonaises, le Jury n'a pas cru, en raison du peu d'importance et de variété des produits exposés, décerner des récompenses supérieures à la médaille d'or. Il en est résulté des protestations de la part des industriels ci-dessus nommés qui se targuaient de récompenses d'ordre supérieur obtenues à Saint-Louis notamment. Le Jury les a déboutés de leurs réclamations en se basant avec raison sur ce fait que les pièces remarquables qui, à Saint-Louis, avaient décidé de l'attribution de ces hautes récompenses n'avaient pas été produites ici.

ITALIE

Le Jury de la Classe 70 n'a eu à juger dans cette Section que des cuirs et travaux en cuirs, les nombreuses fabriques d'étoffes d'ameublement de ce pays n'ayant pas cru devoir prendre part à l'Exposition de Liège.

M. GIUSEPPE NORSA, à Venise, présentait des cuirs artistiques dits cuirs de Venise, des panneaux décoratifs, coussins en cuirs, coffrets, le tout d'un beau travail et qui lui ont valu à différentes reprises de flatteuses récompenses en Italie ; le Jury lui a décerné un *diplôme d'honneur*.

SOCIÉTÉ VEZZOZI DI SAVORETTI et BORGIOLI, à Turin ont obtenu une *médaille d'argent* pour leurs travaux en cuirs et parchemin.

MAROC

Le Gouvernement du Maroc exposait un ensemble de tapis arabes et des dessins originaux, où des pièces charmantes, tapis de prière et autres attiraient l'attention par le fini de leur fabrication.

Le Jury a attribué au Gouvernement du Maroc un *diplôme d'honneur*.

PERSE

Ici, c'était une profusion, un ensemble merveilleux de tapis de toutes sortes, tapis de laine et tapis de soie, tapis épais et moelleux et tapis légers, carpettes ou tentures aux combinaisons les plus variées, tantôt constituant la tente ou le pavillon somptueux de quelque Khan tartare, tantôt empilés comme dans ces énormes entrepôts où viennent s'entasser toutes les richesses de cet Orient fabuleux.

Vingt-cinq exposants constituaient une sorte de puissante Collectivité pour la vente, mais chacun concourait séparément.

- 4 Grands prix,
- 6 Diplômes d'honneur,
- 11 Médailles d'or,

ont récompensé l'effort remarquable et la fabrication merveilleuse qui captivaient et séduisaient malgré la profusion des objets exposés.

RUSSIE

Trois exposants offraient aux regards des visiteurs des tapis d'Orient d'une facture sensiblement inférieure à celle des exposants persans ou turcs, des vêtements et armes de l'Asie centrale.



M. Tschokoloff obtint un *diplôme d'honneur*.

M. Artzimovitch, une *medaille d'argent*.

Un splendide tapis de fourrures, formé de 150 espèces différentes de fourrures, chef-d'œuvre de patience et de goût, présenté par M. Rabinovitch, de Saint-Petersbourg obtint une *medaille d'or*.

SERBIE

Le Pavillon national de Serbie formait une Collectivité des plus intéressantes ; les produits rentrant dans ceux de la Classe 70 étaient présentés par deux seuls exposants :

L'ASSOCIATION DES TAPISSIÈRES, de Pirot, présentait un ensemble très réussi de tapis en laine pure, faits à la main ; les coloris, provenant de couleurs végétales sont inaltérables à l'air ou au lavage. L'Association de Pirot fabrique des tapis de toutes sortes de dimensions.

Le Jury a décerné à l'Association des Tapissières le *Grand prix*.

M. UZIZA, à Pirot, fabricant de tapis ras rayés bleu et rouge, blanc et rouge, a obtenu une *medaille d'or*.

TURQUIE

La Turquie, comme la Perse, était installée dans le Palais des Manufactures. Une collection très complète de tapis en laine et en soie, carpettes et tapis de prière jonchait le sol dans un ensemble fort original.

Des dix exposants qui ont fait défiler sous nos yeux la série de leurs intéressants produits, l'un M. EZEPOS, G. BENLIAN était *Hors concours*, comme membre du Jury.

Il a été décerné aux neuf autres exposants :

- 2 Grands prix,
- 3 Diplômes d'honneur.
- 4 Médailles d'or.



CHAPITRE V

JURY DES RÉCOMPENSES

Contrairement à l'usage, les bureaux des divers Jurys des Classes, et notamment celui de la Classe 70, avaient été arrêtés « ne varietur » par l'Administration, sans tenir compte de la valeur des différentes Sections et choisis, sauf deux exceptions, en dehors des exposants. Sur l'insistance de notre éminent Commissaire général, nous acceptâmes ces dispositions, tout en protestant contre cette manière de faire et contre la désignation, pour juger des fabricants de tissus, d'un courtier en laines, d'un avocat, d'un commissionnaire en diamants.

Nous nous gardons de vouloir incriminer la personnalité de nos honorables collègues, à l'amabilité et à la conscience desquels nous nous plaignons à rendre un juste hommage, mais nous considérons comme notre devoir de protester contre cette manière de faire.

Le Jury de la Classe 70 se composait de :

<i>Président.</i> . . .	MM. THAUNE (Perse).
<i>Vice-présidents.</i>	BERNS (Turquie).
—	Ch. HERBAUX (Serbie).
<i>Secrétaire</i> . . .	de BROUWER (Bulgarie).
<i>Membres</i> . . .	TCHEN-MAN-KONG (Chine).
—	ROSEL fils (Belgique).
—	TASSON (Belgique).
—	H. PARISON (France).
—	EZEPOS-G.-BENLIAN (Turquie).

Les résultats du travail du Jury furent les suivants :

Nations	Nombre d'exp.	Grand prix	Dipl. d'hon.	Méd. d'or	Méd. d'arg.	Méd. de br.	Ment. hon.	Hors conc.	Total
Belgique . .	8	2	»	1	2	»	»	»	5
Allemagne .	1	»	»	1	»	»	»	»	1
Bulgarie . .	18	2	»	6	9	1	»	»	18
Chine. . . .	4	»	1	»	1	2	»	»	4
France . . .	9	5	1	1	»	»	»	2	9
Italie	2	»	1	»	1	»	»	»	2
Japon. . . .	7	»	»	3	1	»	»	»	4
Maroc(Gou).	1	1	»	»	»	»	»	»	1
Perse. . . .	25	4	6	15	»	»	»	»	25
Russie . . .	3	»	1	1	1	»	»	»	3
Serbie . . .	2	1	»	1	»	»	»	»	2
Turquie . .	10	2	3	4	»	»	»	1	10
	90	17	13	33	15	3	»	3	84

Du tableau qui précède il résulte que c'est la France qui dans notre Classe, a obtenu les meilleurs résultats par la valeur des récompenses. Le grand nombre et la valeur de celles obtenues par la Perse, la Turquie, la Bulgarie et la Serbie tiennent surtout à l'organisation de Collectivités en même temps qu'à la composition du Jury.

COLLABORATEURS ET COOPÉRATEURS

L'esprit de justice et de générosité qui anime les exposants français et leur fait désirer de voir prendre leur part de succès aux collaborateurs de tous ordres est spécial à notre pays. Les Jurés et les exposants des autres Sections ne semblaient pas s'en occuper ni comprendre l'intérêt puissant que les chefs de maison ont à encourager leur personnel et à se l'attacher.

Voici la liste des récompenses attribuées aux collaborateurs et coopérateurs de la Classe 70.

COLLABORATEURS

Diplômes d'honneur

MM. ANCELLE, Auguste	Maison Legrand frères.
CHENNISET, Louis	— Braquenié et C ^o .
PEEMANS, Jules	— Braquenié et C ^o .
ROUSSEL, Alcide	— Figuès-Guyonnet et C ^{ie} .

Diplômes de médaille d'or

MM. BARLATIER, Albert	Maison Cornille frères.
BERTON, Joanny	— —
BAENDERS, Jules	— Lorthiois, Leurent fils.
CATTÉ, Élie	— Legrand frères.
DEBRESSE, Albert	— Léon Chanée et C ^{ie} .
DUBOIS, Auguste-Amédée	— Legrand frères.
LECLERCQ, Octave	— Lorthiois, Leurent fils.
LECOINTE, Ernest	— Cornille frères.
MICHEL, Victor	— Besselièvre fils.
MONT, Jules	— H. Parison et C ^{ie} .
NONIQUET,	— Braquenié et C ^o .
VILLETTE, Ernest	— Besselièvre fils.

Diplômes de médaille d'argent

MM. BARRET, Louis	Maison Cornille frères.
BOYAVAL, Albert	— Lorthiois, Leurent fils.
DESTAILLEURS, Henri	— — —
DOUBEY	— H. Parison et C ^{ie} .
DUTAT, Albert	— Lorthiois-Leurent fils.
PAULMARD, Ferdinand	— H. Parison et C ^{ie} .
PLANQUE, Auguste	— Figuès, Guyonnet et C ^{ie} .

Diplômes de médaille de bronze

MM. HUBAUT	Maison Nicolas Piquée et ses fils.
MOREAU, Adolphe	— — —

COOPÉRATEURS

Diplômes de médaille de bronze

MM. BARLAT, Emile	Maison Braquenié et C ^o
CHÉTIF, Françoise	— —
DEPRINS, Jean	— —
DEVAUX (M ^{me})	— —
GEOEN, Florimond	— H. Parison et C ^{ie} .
GOUNAUD, Jacques	— Braquenié et C ^o .
KICKE, Zabulon	— —
LECLERC, Charles	— —
LECULLE, Marcel	— Legrand frères.
LIARD, Edouard	— —
MAILLIÈRE, Auguste	— Figuès, Guyonnet et C ^{ie} .
MICHELS, Eugène	— Legrand frères.
MICHIELS, Jean	— —
MOITRIER (D ^{lle}) Fanny	— Figuès, Guyonnet et C ^{ie} .
ROLBERT (D ^{lle}) Berthe	— — —
THÉVENIN (D ^{lle}) Marie	— Braquenié et C ^{ie} .

Diplômes de mention honorable

MM. BESSETTE, Luce	Maison Braquenié et C ^{ie} .
DALMOTTE, Jules	— Lorthiois Leurent fils.
GÉRICKÉ, Paul	— Besselièvre fils.
MAME, Louis	— Lorthiois Leurent fils.
PASCAL-VERLENT (M ^{me})	— Braquenié et C ^{ie} .



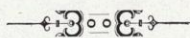
CONCLUSIONS

Le peu d'importance de la participation étrangère à l'Exposition de Liège ne nous permet pas de tirer de cette manifestation des conclusions bien intéressantes.

La Section française a, comme toujours, été digne de la réputation de notre pays. Nous avons affirmé à nos amis de Belgique qui figurent parmi nos bons clients et aux autres visiteurs de l'Exposition de Liège que c'est toujours chez nous qu'il faut s'adresser pour tout ce qui est du domaine du goût. Aussi est-il désirable que dans ce domaine, où nous ne craignons guère les concurrents, l'expansion de notre industrie ne soit pas arrêtée par une politique douanière prohibitive qui nous fermerait plus encore les portes de l'étranger.

Nous avons pu constater en particulier, à l'examen des tapis d'Orient, que la surcharge dont on se propose de frapper ces tapis à l'entrée en France ne peut être qu'une vexation inutile contre des pays où notre influence est grande encore, sans aucun avantage pour l'industrie française ni grand profit pour le Trésor.

Nous adressons donc un appel pressant aux pouvoirs publics pour nous rendre, en partie tout au moins, par une politique économique libérale, les débouchés dont notre industrie et notre commerce ont un si grand besoin.



1871

1871

1871

1871

